

# FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

*Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD*

## IDENTIFICATION

**Nom** : TMA 2

**Pays** : Yougoslavie

**Type** : Anti char

**Action** : Chenille

**Destination** : Réelle

**Mode de pose** : Manuel



## DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine antichar à action de chenille, de forme parallépipédique dont le corps en plastique de couleur vert olive est munie en dessous d'une poignée de portage coulissante
- Elle se caractérise par les renforts proéminents de son plateau de pression et ses deux alvéoles d'amorçage fermés par des bouchons en forme de tulipe (8 pétales) dont le centre est quadrillé.
- Corps en plastique de couleur vert olive.
- Le plateau de pression est maintenu en place par 4 goupilles de cisaillement.
- Cette mine est dotée d'un alvéole de piégeage de fond, et amorcée par 2 allumeurs UTMAH 1,
- Dimensions : Long. 260 mm x Larg. 200 mm x Haut. 160 mm.
- Effort de fonctionnement : entre 120 et 320 kg.
- Masse totale de la mine : 7,5 kg.
- Efficacité : immobilise un véhicule par rupture du train roulant..

## FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Le passage d'un véhicule sur la mine entraîne la rupture des goupilles de cisaillement qui maintiennent le plateau de pression à distance de sécurité des 2 allumeurs. Le plateau, en s'enfonçant, écrase la tête d'un ou des allumeurs UTMAH 1, provoquant l'explosion de la mine.

## DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION-DESTRUCTION :

### Désamorçage :

- Pour des raisons de sécurité, la procédure de désamorçage est protégée. Elle ne peut être consultée que dans la rubrique "informations protégées" par les spécialistes dûment qualifiés.

**Destruction sur place :**

- Placer une charge de 200 g de PLANP au contact (latéral) du corps de la mine.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Conditionnement :

- caisse en bois individuelle (coup complet),
- caisse en bois de 4 mines et 4 allumeurs.

- Autres versions :

- Mine réelle TMA 2A (Les bouchons d'alvéole d'amorçage bombés, allumeurs UANU1).
- Mine d'exercice VTMA 2A.

**Mise à jour le : 27 janvier 2003/DFD.**